



Mairie de 71600
Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Monsieur Jean-Marc NESME
Président du Pays Charolais

Objet : SCOT – Schéma d’Orientation Territoriale du Pays Charolais

Monsieur le Président,

Lors du Conseil Municipal de Vitry, le 26 septembre dernier, j’ai présenté aux élus le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Charolais qui devra être validé le 30 octobre prochain.

Comme j’avais déjà eu l’occasion de le formuler lors de différentes réunions (Bureau de la Communauté de Communes, présentation du Schéma, ...), le Conseil Municipal de Vitry est surpris du classement réservé à notre commune, classée « commune rurale », comme 110 autres communes du Pays Charolais.

Je souhaiterais au nom de la municipalité que vous puissiez prendre en considération et tenir compte de la situation économique et du dynamisme de notre commune afin de l’inscrire dans la catégorie supérieure des « bourgs structurants ». En effet, ce classement « commune rurale », vous en conviendrez, serait lourd de conséquences quant à l’avenir du développement de Vitry.

Elu en mars 2014, je n’ai pas participé à l’élaboration de ce Schéma. Il est d’ailleurs fort regrettable qu’aucune objection sur ce classement n’ait été argumentée durant les quatre années d’instruction de ce dossier de la part de mon prédécesseur.

La population de Vitry est actuellement de 1 152 habitants. Celle-ci a pratiquement doublé en l’espace de 40 ans.

La commune de Vitry, avec ses 2 zones d’activités (Barberêche et Le Mont) compte actuellement 42 établissements (commerces, entreprises artisanales, industries et services), un hôtel et 7 restaurants. L’ensemble de ces établissements emploient près de 420 salariés.

Vitry bénéficie également d’une situation géographique stratégique et d’infrastructures routières importantes avec un accès direct à la RCEA par l’échangeur du Mont. Cette situation est d’ailleurs mentionnée dans le document de présentation du SCOT puisque, page 18, nous pouvons lire ; je cite « *L’organisation des fonctions commerciales du Pays Charolais Brionnais devra s’appuyer « sur un cœur commercial » qui rayonne sur l’ensemble du Pays. Ce cœur se définit en lien avec la RCEA, autour des pôles de Paray – Vitry/Digoin/Gueugnon. »*

L’attractivité de Vitry se traduit également dans la construction. Ces 20 dernières années (de 1993 à 2013) le nombre de permis de construire délivrés a permis la réalisation de 133 maisons individuelles.

Par ailleurs 104 enfants sont scolarisés au Groupe Scolaire Jean Gilbert qui bénéficie de structures d'accueil de qualité. 14 associations sont également présentes et peuvent utiliser une salle multisport et des installations sportives de premier ordre.

Tous ces indicateurs montrent bien la vitalité de notre commune.

Pour l'ensemble des raisons invoquées, nous souhaiterions que notre demande d'intégrer la catégorie des bourgs structurants soit étudiée et réellement prise en compte.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Daniel THERVILLE

Copies pour information à :

- *Monsieur Fabien GENET, Premier Vice-Président du Pays Charolais Brionnais*
- *Monsieur Jean-Claude DUCARRE, Vice-Président du Pays Charolais Brionnais*